

COVID-19 : COMMUNIQUÉ

MESSAGE DU MAIRE – 26 MARS 2020

Mesure adoptée quant aux intérêts sur les taxes municipales du 26 mars au 1^{er} juin 2020 et autres informations importantes.

Le conseil municipal de Saint-Malachie a tenu une séance extraordinaire, hier en soirée par audioconférence, et a pris la décision de faire bénéficier les contribuables d'une période de grâce sans intérêt jusqu'au 1^{er} juin prochain. Cette mesure s'applique pour toute somme due à la municipalité qui demeure impayée en date du 26 mars jusqu'au 1^{er} juin 2020 inclusivement. Avec cette mesure exceptionnelle, le conseil souhaite offrir un répit aux citoyens les plus touchés par l'actuelle crise, en attendant de pouvoir bénéficier des programmes d'aide financière mis en place par les gouvernements, provincial et fédéral, qui s'offrent à eux. Le 1^{er} juin prochain, le conseil municipal réévaluera la situation en ce qui concerne le taux d'intérêt.

Les dates des versements des taxes 2020 n'étant pas changées, le conseil demande tout de même, dans la mesure du possible, à tous les contribuables qui le peuvent, de respecter les échéances prévues au compte de taxes afin de permettre l'arrivée des fonds, selon les prévisions, pour le financement des opérations courantes de la municipalité.

Compte tenu que le temps avance rapidement et que la date du premier versement est le 30 mars prochain, les contribuables qui anticipent des difficultés monétaires et qui sont notamment inscrits aux paiements préautorisés ou qui ont transmis des chèques postdatés à la municipalité, sont invités à communiquer avec le personnel du bureau municipal au plus tard le 30 mars à midi (418-642-2102).

Conformément aux directives du gouvernement du Québec et de la Direction de la santé publique, je tiens aussi à vous rappeler que tous les lieux publics de la municipalité sont fermés jusqu'à nouvel ordre, ce qui inclut les lieux extérieurs municipaux, tous les parcs, aire de jeux, etc. Il est primordial de respecter les mesures de confinement et de distanciation sociale que le premier ministre rappelle régulièrement à la population.

Le conseil municipal tient aussi à vous dire qu'il est sensible à la situation vécue par tous les citoyens et citoyennes et qu'il reste à l'affût des informations et des directives émises par le gouvernement du Québec. Il vous invite à demeurer informés de votre côté. N'hésitez pas à consulter le site web du gouvernement du Québec sur le coronavirus (www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/) si vous vous sentez dépassé par les événements. Ce site est mis à jour régulièrement et contient une foule d'informations et renseignements utiles.

Information de dernière minute : Lingettes désinfectantes

Les employés de la municipalité ont constaté ce matin que les pompes du système d'égout sont obstruées par des lingettes désinfectantes. **Veillez ne pas jeter ces lingettes aux toilettes**, ni d'ailleurs tout autre objet susceptible de causer de telles obstructions, et d'en disposer dans les poubelles.

En terminant, n'oubliez pas de consulter le site web de notre municipalité au www.st-malachie.qc.ca pour prendre connaissance des messages émis par la municipalité et vous prie de prendre soin de vous et de vos proches.

Denis Laflamme, maire.